

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1974)
Heft: 257

Artikel: Une bonne petite crise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026331>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

migration au sens strict. D'autres facteurs entrent en ligne de compte, qui donnent leur sens, à moyen et à long terme, aux décisions du gouvernement.

Un exemple parmi d'autres : le nombre d'enfants d'étrangers vivant actuellement en Suisse.

Il est intéressant en effet de souligner que parmi les 529 786 célibataires étrangers résidant en Suisse en 1972, et qui forment le 51 % de la population étrangère au bénéfice d'une autorisation de séjour à l'année et d'une autorisation d'établissement, les enfants de moins de seize ans sont au nombre de 295 699 (sont titulaires d'une autorisation de séjour à l'année 120 045 enfants,

Frontaliers: pas résolu !

Le gouvernement suisse a renoncé, jusqu'à ce jour, à une limitation du nombre des frontaliers; un nombre qui, dès lors s'est considérablement accru ces dernières années:

1969	65 705
1970	74 134
1971	86 822
1972	91 736

Sont apparus, de l'aveu du Conseil fédéral, des « faux-saisonniers », soit des « travailleurs ayant transféré leur domicile à l'intérieur du pays dans la zone frontalière pour pouvoir travailler en Suisse comme frontaliers et y être occupés en étudiant les mesures restrictives en vigueur, soit des travailleurs qui, au lieu de retourner quotidiennement à leur domicile à l'étranger, résident sans interruption toute la semaine dans notre pays ».

soit 23 % de cette catégorie d'étrangers, alors que le total des établis compte 175 654 enfants, soit 35 %; environ trois cinquièmes de tous les enfants étrangers sont encore en âge de scolarité et 9000 environ ont atteint leur quinzième année et l'âge de l'apprentissage; 29 % de l'effectif total des étrangers est composé d'enfants de moins de seize ans).

On doit admettre, dans une certaine mesure, que l'aptitude de ces enfants à s'intégrer et à s'assimiler est beaucoup plus grande que celle des étrangers venus en Suisse à l'âge adulte (encore que leur situation dépende d'une politique scolaire adéquate, encore aujourd'hui embryonnaire).

Revision de la Constitution

Rappelons à cet égard que, dès 1971, le Département de justice et police a entrepris la modification de l'article 44 de la Constitution, mettant l'accent sur la possibilité d'acquérir la nationalité suisse pour des étrangers qui, depuis l'âge de six ans, ont vécu en Suisse au moins dix ans et qui peuvent être considérés comme effectivement assimilés, sous réserve toutefois qu'ils fassent les démarches à cet effet avant leur vingt-deuxième année. Ceci précisé, sans laisser entendre que le problème de la « pénétration étrangère » sera résolu par la naturalisation.

Les conclusions du Conseil fédéral

Pour conclure, les perspectives définies par Roger Bonvin sous forme de deux postulats :

« Nous sommes résolus à continuer à appliquer avec détermination notre politique actuelle en menant raisonnablement une lutte contre la pénétration étrangère qui tient compte des exigences humanitaires, sociales, politiques et économiques, même si cette politique exige de lourds sacrifices de la part de notre économie. Nous nous efforçons au surplus de parvenir à une stabilisation de la population étrangère résidente, en envisageant, au besoin, des mesures de police des étrangers plus restrictives.

» Une attention accrue sera vouée aux problèmes multiples que posent l'intégration sociale, l'assimilation des étrangers qui résident depuis des années en Suisse et la naturalisation, notamment la naturalisation des enfants qui ont été élevés en Suisse ».

Une bonne petite crise

La crise de l'énergie n'est pas perdue pour tout le monde. Pour certains privilégiés, les derniers mois auront même été une période de vaches grasses. Qu'on en juge plutôt, à la lecture de quelques « factures » analysées par la « National Zeitung » ! A en croire les journalistes bâlois, les producteurs arabes n'auraient pas été, et de loin, isolés dans leur course aux dividendes.

La hausse du baril à la source, l'augmentation prévue des prix de transports, n'ont pas été les seules, selon la « Finanz-Zeitung », à agir sur le prix de vente du baril (pas encore dédouané) dans le port de Bâle, prix qui a augmenté de 435 %, alors qu'à Rotterdam, à la même époque, il n'était monté « que » de 224 %...

Plus fort encore ! On estime que le pétrole algérien, de janvier à décembre 1973, a vu sa valeur marchande croître d'un peu plus de 8 dollars par baril (159 litres). Or, pour la même période, le prix de vente à Bâle de l'huile de chauffage avait grimpé de 16 à 50 francs les 100 kilos.

Une opération qui laisse aux compagnies en question un bénéfice net, coquet pour ne pas dire plus puisqu'il a passé, lui de 59 centimes à 16,15 francs par 100 kilos.

Soit une marge bénéficiaire dont la progression a été de 2740 %.

Pour mémoire, rappelons les profits (en millions de dollars) des grandes compagnies mondiales de pétrole, tels que les rapporte « Le Monde diplomatique » (janvier 1974). Le tableau ci-dessous est valable pour le troisième trimestre de 1971, 1972 et 1973:

	1971	1972	1973
British Petroleum	87	37	135
Standard Oil of Indiana	93,3	107,3	147,3
Gulf Oil	141	110	210
Standard Oil of California	135	150	226
Mobil Oil	134,1	140,9	231,2
Texaco	218,2	207,4	307,4
Royal Dutch Petroleum	209,3	110,5	413,7
Exxon	357	353	638